

Section 1 - IDENTIFICATION DES PRODUITS ET DES ENTREPRISES

Nom du matériau

Pecora BC-158

Utilisation du produit

Un scellant en caoutchouc butyl partie

Restrictions d'utilisation

Aucune connue.

Détails du fournisseur de la fiche de données de sécurité

Pecora Corporation

165 Wambold Road

Harleysville, PA

19438 Phone: (215) 723-6051

Téléphone d'urgence #: (800) 424-9300 – CHEMTREC (États-Unis/Canada)

Section 2 - IDENTIFICATION DES DANGERS

Classification conformément à l'alinéa d) du 29 CFR 1910.1200.

Liquides inflammables - Catégorie 3

Toxicité aiguë - Inhalation - Vapeur - Mutagénicité des cellules germinales de catégorie 4

- Cancérogénicité des cellules germinales de catégorie 1B

- Toxicité spécifique des organes cibles de catégorie 1A

- Exposition unique - Catégorie 1 (système respiratoire)

Éléments d'étiquetage SGH

Symbole(s)



Mot indicateur

Danger

Déclaration(s) de danger

Liquide inflammable et vapeur.

Nocif s'il est inhalé.

Peut causer des défauts génétiques.

Peut provoquer le cancer.

Cause des dommages aux organes.

Déclaration de précaution

Prévention

Procurer des instructions spéciales avant l'utilisation.

Ne manipulez pas jusqu'à ce que toutes les précautions ont été lues et comprises.

Conserver le récipient bien fermé.

Éloignez-vous de la chaleur/étincelles/flammes ouvertes/surfaces chaudes - Interdiction de fumer.

Conteneur au sol/bond et équipement de réception.

Utilisez des équipements électriques, de ventilation/d'éclairage à l'épreuve des explosions.

Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique.

Utiliser des outils uniquement sans étincelles.

Utiliser uniquement à l'extérieur ou dans un endroit bien aéré.

Fiche de données de sécurité

Porter des gants de protection/protection vêtements/protection/visage lunettes.

Ne respirez pas la poussière/fumée/gaz/brume/vapeurs/spray.

Laver soigneusement après manipulation.

Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit.

Réponse

En cas d'incendie : Utilisez les supports appropriés pour éteindre.

En cas d'exposition : Appelez un CENTRE DE POISON ou un médecin/médecin.

S'IL EST INHALÉ : Retirez la personne à l'air frais et restez à l'aise pour respirer.

IF sur la peau (ou les cheveux) : Retirer/enlever immédiatement tous les vêtements contaminés. Rincer la peau à l'eau/se doucher.

Appelez un CENTRE DE POISON ou un médecin si vous vous sentez mal.

Traitement spécifique (voir étiquette).

Stockage

Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder au frais.

Magasin fermé à clé.

Élimination

Éliminer le contenu/récipient conformément à la réglementation locale/régionale/nationale/internationale.

Déclaration(s) de toxicité aiguë inconnue

Par inhalation 56,293 % du mélange se compose d'ingrédients d'une toxicité aiguë inconnue.

Section 3 - COMPOSITION / INFORMATIONS SUR LES INGRÉDIENTS

CAS	Nom du composant	Pourcentage
1317-65-3	Carbonate de calcium	30-60
64742-48-9	Naphta, pétrole, hydrotrait lourd	30-60
68081-82-3	1,3-Butadiène, 2-méthyl-, polymère avec 2-méthyl-1-propène, chloré	5-10
14807-96-6	Talc	1-5
13463-67-7	Dioxyde de titane	0.1-1
1333-86-4	Noir de carbone	<a0.1

Section 4 - MESURES DE PREMIERS SOINS

Par inhalation

S'IL EST INHALÉ : Si la respiration est difficile, retirez la personne à l'air frais et gardez-vous au repos dans une position confortable pour respirer Appelez un CENTRE DE POISON ou un médecin ou un médecin si vous vous sentez mal.

Peau

SI SUR SKIN Laver avec beaucoup de savon et d'eau En cas d'irritation de la peau ou d'éruption cutanée: Obtenir des conseils médicaux/attention Retirer les vêtements contaminés et les laver avant de les réutiliser

Yeux

EN CAS D'YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact, si présents et facile à faire. Continuer à rincer. Si l'irritation des yeux persiste : Obtenir des conseils/soins médicaux

Ingestion

Fiche de données de sécurité

EN CAS D'INGESTION : Appelez immédiatement un CENTRE DE POISON ou un médecin/médecin Ne pas induire de vomissements

Symptômes/effets les plus importants

Aiguë

Nocif s'il est inhalé. Peut être nocif si avalé et pénétrer dans les voies respiratoires.

Retardée

Peut causer des défauts génétiques. Peut provoquer le cancer. Cause des dommages aux organes.

Note aux médecins

Traiter de façon symptomatique et solidaire.

Section 5 - MESURES DE LUTTE CONTRE L'INCENDIE

D'extinction

Médias d'extinction appropriés

Utilisez du dioxyde de carbone, des produits chimiques secs réguliers, de la mousse régulière ou de l'eau.

Supports d'extinction inappropriés

N'utilisez pas de cours d'eau à haute pression.

Dangers spéciaux découlant de la chimie

Liquide inflammable et vapeur. Lors de la décomposition, ce produit émet du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire.

Produits de Combustion dangereux

Lors de la décomposition, ce produit émet du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire.

Conseils pour les pompiers

Le chauffage peut provoquer une explosion. Les conteneurs peuvent se rompre ou exploser.

Mesures de lutte contre l'incendie

Tenez-vous à l'écart des sources d'inflammation - Ne pas fumer Déplacer le matériel de la zone d'incendie si elle peut être faite sans risque Éviter l'inhalation de vapeurs ou de sous-produits de combustion. Digue pour l'élimination ultérieure. Restez au vent et gardez-vous à l'écart des zones basses.

Équipement de protection spécial et précautions pour les pompiers

Un appareil respiratoire autonome à pression positive et un équipement de protection pour le corps entier sont nécessaires pour les situations d'urgence en cas d'incendie.

Section 6 - MESURES DE MISE EN LIBERTÉ ACCIDENTELLE

Précautions personnelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Portez des vêtements et de l'équipement de protection individuelle, voir la section 8.

Méthodes et matériaux pour le confinement et le nettoyage

Gardez les personnes inutiles à l'écart, isolez la zone de danger et refusez l'entrée. En cas de déversement, arrêter l'écoulement des matériaux et bloquer toute voie d'évacuation potentielle vers les réseaux d'aqueduc. Seul le personnel formé aux dangers de ce matériau doit effectuer le nettoyage et l'élimination.

Précautions environnementales

Ne pas jeter dans les égouts sanitaires, les drains ou les eaux de surface. Éviter le rejet dans l'environnement.

Section 7 - MANUTENTION ET STOCKAGE

Précautions pour une manipulation sécuritaire

Éloignez-vous de la chaleur, des étincelles et des flammes. Éloignez-vous de toutes les sources d'inflammation. Ne manipulez pas jusqu'à ce que toutes les précautions ont été lues et comprises. Évitez tout contact avec les yeux et la peau. Ne pas manger, boire ou fumer lors de l'utilisation de ce produit. Portez toujours l'équipement de protection individuelle recommandé. Portez des vêtements et de l'équipement de protection individuelle, voir la section 8. Prendre des mesures de précaution contre les décharges d'électricité statique.

Fiche de données de sécurité

Conditions de stockage sûr, y compris les incompatibilités

Stocker dans un endroit bien ventilé. Garder au frais.

Magasin fermé à clé.

Stocker dans un endroit frais et sec. Conserver dans un endroit bien aéré. Ne pas se séparer des substances

incompatibles. Conserver le récipient bien fermé. Les contenants vides peuvent contenir des résidus de produits.

Stockez et manipulez conformément à toutes les réglementations et normes en vigueur. Évitez tout contact avec des températures supérieures à 120 °C.

Matériaux incompatibles

Oxydant fort.

Section 8 - CONTRÔLES D'EXPOSITION / PROTECTION PERSONNELLE

Limites d'exposition des composants

Carbonate de calcium	1317-65-3
NIOSH :	10 mg/m3 de poussière totale TWA ; 5 mg/m3 de poussière respirable TWA
OSHA (États-Unis):	15 mg/m3 de poussière totale TWA ; 5 mg/m3 fraction respirable TWA
Mexique:	10 mg/m3 TWA VLE-PPT
	20 mg/m3 STEL [PPT-CT]
Talc	14807-96-6
ACGIH :	2 mg/m3 de particules TWA ne contenant pas d'amiante et de <a0% de silice cristalline, particules respirables
NIOSH :	2 mg/m3 TWA (sans amiante et 1% quartz) poussière respirable
	1000 mg/m3 IDLH (sans amiante et 1% quartz)
OSHA (États-Unis):	20 mpcf TWA (si 1% Quartz ou plus utiliser limite quartz)
Mexique:	2 mg/m3 TWA VLE-PPT fraction respirable
Dioxyde de titane	13463-67-7
ACGIH :	10 mg/m3 TWA
NIOSH :	2,4 mg/m3 TWA (CIB 63) fin ; 0,3 mg/m3 TWA (CIB 63) ultrafin, y compris l'échelle nanométrique
	5000 mg/m3 IDLH
OSHA (États-Unis):	15 mg/m3 de poussière totale TWA
Mexique:	10 mg/m3 TWA VLE-PPT comme Ti

Fiche de données de sécurité

	20 mg/m3 STEL [PPT-CT] comme Ti
Noir de carbone	1333-86-4
ACGIH :	3 mg/m3 de particules inhalables TWA
NIOSH :	3,5 mg/m3 TWA ; 0,1 mg/m3 TWA (Noir de carbone en présence d'hydrocarbures aromatiques polycycliques) comme HAP
	1750 mg/m3 IDLH
OSHA (États-Unis):	3,5 mg/m3 TWA
Mexique:	3,5 mg/m3 TWA VLE-PPT
	7 mg/m3 STEL [PPT-CT]

ACGIH - Valeurs limites de seuil - Indices d'exposition biologique (BEI)

Il n'y a pas de valeurs limites biologiques pour l'un des composants de ce produit.

Mesures d'ingénierie

L'équipement de ventilation doit être résistant aux explosions si des concentrations explosives de matériaux sont présentes. Fournir un système local de ventilation des gaz d'échappement ou des enceintes de procédé.

Mesures de protection individuelles, telles que l'équipement de protection individuelle

Protection œil/visage

Portez des lunettes de sécurité résistantes aux éclaboussures avec un écran facial.

Protection des voies respiratoires

La sélection et l'utilisation d'équipements de protection respiratoire doivent être conformes aux États-Unis à la norme 29 CFR 1910.134 de l'OSHA; ou au Canada avec la norme Z94.4 de l'ASC.

Recommandations gant

Portez des gants résistants aux produits chimiques appropriés.

Matériaux de protection

Portez des vêtements résistants aux produits chimiques appropriés.

Section 9 - PROPRIÉTÉS PHYSIQUES ET CHIMIQUES

Apparence	pâte	État physique	liquide
Odeur	odeur de pétrole	Couleur	Non disponible
Seuil d'odeur	Non disponible	pH	Non disponible
point	Non disponible	Point d'ébullition	155 - 217 °C (Naphta (pétrole), hydrotrait lourd)
Plage de points d'ébullition	Non disponible	Point de congélation	Non disponible
Taux d'évaporation	Non disponible	Flammabilité (solide, gaz)	Non disponible

Fiche de données de sécurité

Température d'autoignition	Non disponible	Point d'éclair	40 - 60 °C (Naphta (pétrole), hydrotraité lourd)
Limite d'explosif inférieure	Non disponible	Température de décomposition	Non disponible
Limite supérieure d'explosif	Non disponible	Pression de vapeur	(Plus lourd que l'air)
Densité de vapeur (air=1)	Non disponible	Gravité spécifique (eau=1)	Non disponible
Hydrosolubilité	(négligeable)	Coefficient de partition : n-octanol/eau	Non disponible
viscosité	(varie)	Viscosité cinématique	Non disponible
Solubilité (Autre)	Non disponible	Densité	1.26 (approximatif)
Forme physique	pâte	COV	106 g/l
Poids moléculaire	Non disponible		

Section 10 - STABILITÉ ET RÉACTIVITÉ

Réactivité

Aucun risque de réactivité n'est prévu.

Stabilité chimique

Stable à des températures et à une pression normales.

Possibilité de réactions dangereuses

Ne sera pas polymériser.

Conditions à éviter

Évitez la chaleur, les flammes, les étincelles et d'autres sources d'inflammation. Évitez tout contact avec des matériaux incompatibles. Évitez tout contact avec des températures supérieures à 120 °C.

Matériaux incompatibles

Oxydant fort.

Produits de décomposition dangereux

Lors de la décomposition, ce produit émet du monoxyde de carbone, du dioxyde de carbone et/ou des hydrocarbures de faible poids moléculaire.

Section 11 - INFORMATION TOXICOLOGIQUE

Information sur les voies probables d'exposition

Par inhalation

Nocif s'il est inhalé.

Contact avec la peau

Peut causer une irritation de la peau.

Contact avec les yeux

Peut causer une irritation des yeux.

Ingestion

Fiche de données de sécurité

Peut être nocif si avalé et pénètre dans les voies respiratoires.

Toxicité aiguë et chronique

Analyse des composants - LD50/LC50

Les composants de ce matériel ont été examinés dans diverses sources et les critères de terminaison sélectionnés suivants sont publiés :

Naphta, pétrole, hydrotreated heavy (64742-48-9) Oral

LD50 Rat '6000 mg/kg (aucun décès ne s'est produit) Dermal LD50 Rabbit '3160 mg/kg Inhalation LC50 Rat '8500 mg/m³ 3 3 34

hTitanium dioxyde (13463-67-7) Oral

LD50 Rat '10000

mg/kg Carbon noir (1333-86-4) Oral

LD50 Rat '15400 mg/kg

Données sur la toxicité des produits

Estimation de toxicité aigue

Voie cutanée	2000 mg/kg
Inhalation - Vapeur	11 mg/L
Par voie orale	2000 mg/kg

Effets immédiats

Nocif s'il est inhalé. Peut être nocif si avalé et pénètre dans les voies respiratoires.

Effets retardés

Peut causer des défauts génétiques. Peut provoquer le cancer. Cause des dommages aux organes.

Données sur l'irritation et la corrosivité

Peut causer une irritation de la peau, des yeux et/ou des voies respiratoires.

Sensibilisation respiratoire

Aucune information sur les effets indésirables importants.

Sensibilisation cutanée

Aucune information sur les effets indésirables importants.

Cancérogénicité des composants

Talc	14807-96-6
ACGIH :	A4 - Non classifiable en tant que cancérogène pour l'homme (ne contenant pas de fibres d'amiante)
CIRC :	Monographie 93 [2010] (inhalée) ; Supplément 7 [1987] ; Monographie 42 [1987] (Groupe 3 (non classifiable))
DFG:	Catégorie 3B (pourrait être cancérogène pour l'homme ; sans fibres d'amiante)
Dioxyde de titane	13463-67-7
ACGIH :	A4 - Non classifiable en tant que cancérogène pour l'homme
CIRC :	Monographie 93 [2010] ; Monographie 47 [1989] (Groupe 2B (possiblement cancérogène pour l'homme))

Fiche de données de sécurité

DFG:	Catégorie 3A (pourrait être cancérrogène pour l'homme ;fraction inhalable à l'exception des particules ultra petites)
OSHA :	Heure actuelle
NIOSH :	cancérrogène professionnel potentiel
Noir de carbone	1333-86-4
ACGIH :	A3 - Cancérrogène animal confirmé avec une pertinence inconnue pour l'homme
CIRC :	Monographie 93 [2010] ; Monographie 65 [1996] (Groupe 2B (peusement cancérrogène pour l'homme))
DFG:	Catégorie 3B (pourrait être cancérrogène pour l'homme ;fraction inhalable)
OSHA :	Heure actuelle
NIOSH :	cancérrogène professionnel potentiel

Les résultats d'une étude épidémiologique de DuPont ont montré que les employés qui avaient été exposés à des pigments de dioxyde de titane n'étaient pas plus à risque de développer un cancer du poumon que les employés qui n'avaient pas été exposés à des pigments de dioxyde de titane. Aucune fibrose pulmonaire n'a été trouvée dans aucun des employés et aucune association n'a été observée entre l'exposition de pigment de dioxyde de titane et la maladie respiratoire chronique ou des anomalies pulmonaires. Sur la base des résultats de cette étude, DuPont a conclu que le pigment de dioxyde de titane ne causera pas le cancer du poumon ou les maladies respiratoires chroniques chez l'homme à des concentrations expérimentées dans le lieu de travail.

Mutagène des cellules germinales

Peut causer des défauts génétiques.

Données tumorigènes

Aucune information sur les effets indésirables importants.

Toxicité de la reproduction

Aucune information sur les effets indésirables importants.

Toxicité spécifique des organes cibles - Exposition unique

système respiratoire.

Toxicité spécifique des organes cibles - Exposition répétée

Aucun organe cible identifié.

Risque d'aspiration

Peut être nocif si avalé et pénètre dans les voies respiratoires.

Conditions médicales aggravées par l'exposition

Aucune donnée disponible.

Section 12 - INFORMATION ÉCOLOGIQUE

Écotoxicité

Peut causer des effets nocifs durables à la vie aquatique.

Analyse des composants - Toxicité aquatique

Naphta, pétrole, hydrotrait lourd	64742-48-9
Poisson :	LC50 96 h Pimephales promelas 2200 mg/L

Fiche de données de sécurité

Talc	14807-96-6
Poisson :	LC50 96 h Brachydanio rerio '100 g/L [semi-statique]

Section 13 - CONSIDÉRATIONS RELATIVES À L'ÉLIMINATION

Méthodes d'élimination

Disposer conformément à toutes les lois et règlements fédéraux, étatiques/régionaux et locaux applicables

Numéros de déchets composants

L'EPA des États-Unis n'a pas publié de chiffres sur les déchets pour les composants de ce produit.

Section 14 - INFORMATIONS SUR LES TRANSPORTS

Informations sur les dots des États-Unis :

Nom de l'expédition: HYDROCARBURES, LIQUIDE, N.O.S. , (Contient : Naphta (pétrole), hydrotrait lourd)Classe de danger :

3UN/NA #:

UN3295Groupe d'emballage :

III Étiquette(s) de demande(s) :

3IATA Informations:

Nom de l'expédition: HYDROCARBURES, LIQUIDE, N.O.S. , (Contient : Naphta (pétrole), hydrotrait lourd)Classe de danger :

3UN#:

UN3295Groupe d'emballage :

III Étiquette(s) de demande(s) :

3IMDG Informations:

Nom de l'expédition: HYDROCARBURES, LIQUIDE, N.O.S. , (Contient : Naphta (pétrole), hydrotrait lourd)Classe de danger :

3UN#:

UN3295Groupe d'emballage :

III Étiquette(s) de demande(s) :

Informations 3TDG:

Nom de l'expédition: HYDROCARBURES, LIQUIDE, N.O.S. , (Contient : Naphta (pétrole), hydrotrait lourd)Classe de danger :

3UN#:

UN3295Groupe d'emballage :

III Étiquette(s) de demande(s) : 3

Code chimique en vrac international

Ce matériau contient un ou plusieurs des produits chimiques suivants requis par le Code du BAC pour être identifiés comme des produits chimiques dangereux en vrac.

Dioxyde de titane	13463-67-7
Code IBC :	Catégorie Z (lisier)

Section 15 - INFORMATION RÉGLEMENTAIRE

Fiche de données de sécurité

U.S. Federal Regulations

Aucun des composants de ce produit n'est inscrit aux articles 302/304 de la LEP (40 CFR 355 Annexe A), à l'article 313 de la LEP (40 CFR 372.65), au CERCLA (40 CFR 302.4), à la TSCA 12 b) ou à un plan de sécurité de l'OSHA.

Section 311/312 de la LEP (40 sous-parties B et C du C)

Inflammable; Cancérogénicité; Toxicité aiguë; Toxicité spécifique des organes cibles; Mutagène des cellules germinales

Règlement des États-Unis

Les composants suivants apparaissent sur une ou plusieurs des listes de substances dangereuses suivantes :

Composant	CAS	CA	MA	MN	NJ	PA
Carbonate de calcium	1317-65-3	N°	Oui	Oui	Oui	Oui
Talc	14807-96-6	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui
Dioxyde de titane	13463-67-7	N°	Oui	Oui	Oui	Oui
Noir de carbone	1333-86-4	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

California Safe Drinking Water and Toxic Enforcement Act (Proposition 65)



MISE EN GARDE

Ce produit peut vous exposer à des produits chimiques, y compris le dioxyde de titane, noir de carbone, qui sont connus de l'État de Californie pour causer le cancer. Pour plus d'informations, rendez-vous sur www.P65Warnings.ca.gov.

Dioxyde de titane	13463-67-7
Crac:	cancérogène, 9/2/2011 (particules en suspension dans l'air et non liées de taille respirable)
Noir de carbone	1333-86-4
Crac:	cancérogène, 21/02/2003 (particules en suspension dans l'air et non liées de taille respirable)

Règlement du Canada

Liste canadienne de divulgation des ingrédients du SIMDUT (IDL)

Les composantes de ce matériel ont été vérifiées par rapport à la Liste canadienne de divulgation des ingrédients du SIMDUT. La liste est composée de produits chimiques qui doivent être identifiés sur les MSDS s'ils sont inclus dans des produits qui répondent aux critères du SIMDUT spécifiés dans le Règlement sur les produits contrôlés et qui sont présents au-dessus des seuils indiqués sur l'IDL.

Noir de carbone	1333-86-4
	1 %

Analyse des composants - Inventaire Carbonate de calcium (1317-65-3)

Fiche de données de sécurité

NOUS	CA	UNION EUROPÉENNE	AU	PH	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2	KR - REACH CCA	CN	Nz	Mx	TW	VN (Projet)
Oui	NSL	EIN	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N°	N°	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Naphta, pétrole, hydrotrait lourd (64742-48-9)

NOUS	CA	UNION EUROPÉENNE	AU	PH	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2	KR - REACH CCA	CN	Nz	Mx	TW	VN (Projet)
Oui	Dsl	EIN	Oui	Oui	N°	N°	Oui	N°	N°	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

1,3-Butadiène, 2-méthyl-, polymère avec 2-méthyl-1-propène, chloré (68081-82-3)

NOUS	CA	UNION EUROPÉENNE	AU	PH	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2	KR - REACH CCA	CN	Nz	Mx	TW	VN (Projet)
Oui	Dsl	N°	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N°	N°	Oui	Oui	Oui	Oui	N°

Talc (14807-96-6)

NOUS	CA	UNION EUROPÉENNE	AU	PH	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2	KR - REACH CCA	CN	Nz	Mx	TW	VN (Projet)
Oui	Dsl	EIN	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	N°	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui	Oui

Dioxyde de titane (13463-67-7)

NOUS	CA	UNION EUROPÉENNE	AU	PH	JP - ENCS	JP - ISHL	KR KECI - Annexe 1	KR KECI - Annexe 2	KR - REACH CCA	CN	Nz	Mx	TW	VN (Projet)
------	----	------------------	----	----	-----------	-----------	--------------------	--------------------	----------------	----	----	----	----	-------------

Fiche de données de sécurité

Oui	Ds l	EIN	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui	N°	N°	Ou i	Ou i	Ou i	Ou i	Oui
-----	---------	-----	---------	---------	-----	-----	-----	----	----	---------	---------	---------	---------	-----

Noir de carbone (1333-86-4)

NOU S	C A	UNION EUROPÉEN NE	A U	P H	JP - ENC S	JP - ISH L	KR KECI - Anne xe 1	KR KECI - Anne xe 2	KR - REAC H CCA	C N	Nz	M x	T W	VN (Proje t)
Oui	Ds l	EIN	Ou i	Ou i	Oui	Oui	Oui	N°	N°	Ou i	Ou i	Ou i	Ou i	Oui

Section 16 - AUTRES INFORMATIONS

Date de préparation

8/13/2018

Clé / Légende

ACGIH - American Conference of Governmental Industrial Hygienists; ADR - Transport routier européen; UA - Australie; BOD - Demande d'oxygène biochimique; C - Celsius; CA - Canada; CA/MA/MN/NJ/PA - Californie/Massachusetts/Minnesota/New Jersey/Pennsylvanie*; CAS - Chemical Abstracts Service; CERCLA - Loi globale sur l'intervention, l'indemnisation et la responsabilité environnementales; CFR - Code of Federal Regulations (États-Unis); CLP - Classification, étiquetage et emballage; CN - Chine; RCR - Règlement sur les produits contrôlés; DFG - Deutsche Forschungsgemeinschaft; DOT - Ministère des Transports; DSD - Substance dangereuse directive; DSL - Liste des substances domestiques; CE - Commission européenne; CEE - Communauté économique européenne; EIN - Inventaire européen des (substances chimiques commerciales existantes); EINECS - Inventaire européen des substances chimiques commerciales existantes; ENCS - Japon Inventaire des substances chimiques existantes et nouvelles; EPA - Agence de protection de l'environnement; UE - Union européenne; F - Fahrenheit; F - Contexte (pour les indices d'exposition biologique au Venezuela); CIRC - Centre international de recherche sur le cancer; IATA - Association internationale du transport aérien; OACI - Organisation de l'aviation civile internationale; IDL - Ingrédient Liste de divulgation; IDLH - Immédiatement dangereux pour la vie et la santé; IMDG - Marchandises dangereuses maritimes internationales; ISHL - Loi japonaise sur la sécurité et la santé industrielles; IUFLID - Base de données internationale uniforme d'information chimique; JP - Japon; Kow - Coefficient octanol/partition de l'eau; KR KECI Annexe 1 - Corée Inventaire des produits chimiques existants (KECI) / Corée Liste des produits chimiques existants (KECL); KR KECI Annexe 2 - Corée Inventaire des produits chimiques existants (KECI) / Corée Liste des produits chimiques existants (KECL), KR - Corée; LD50/LC50 - Dose létale/Concentration létale; LEL - Limite explosive inférieure; LLV - Valeur limite de niveau; LOLI - Liste Des Lists™ - Base de données réglementaires de ChemADVISOR; MAK - Valeur maximale de concentration en milieu de travail; MEL - Limites maximales d'exposition; MX - Mexique; Ne-Non-spécifique; NFPA - Agence nationale de protection contre les incendies; NIOSH - Institut national de la sécurité et de la santé au travail; NJTSR - New Jersey Trade Secret Registry; Nq - Non quantitatif; NSL - Liste des substances non nationales (Canada); NTP - Programme national de toxicologie; NZ - Nouvelle-Zélande; OSHA - Administration de la sécurité et de la santé au travail; PEL - Limite d'exposition admissible; PH - Philippines; RCRA - Loi sur la conservation et le rétablissement des ressources; REACH - Enregistrement, Évaluation, Autorisation et restriction des produits chimiques; RID - Transport ferroviaire européen; LEP - Loi sur les modifications et la réautorisation du Superfund; Sc - Semi-quantitatif; STEL - Limite d'exposition à court terme; TCAC - Loi coréenne sur le contrôle des produits chimiques toxiques; TDG - Transport de marchandises dangereuses; TLV - Valeur limite de seuil; TSCA - Loi sur le contrôle des substances toxiques; TW - Taiwan; TWA - Moyenne pondérée en temps; UEL - Limite supérieure d'explosif; ONU/NA - Nations Unies /Amérique du Nord; États-Unis - États-Unis; VLE - Valeur limite d'exposition

Fiche de données de sécurité

(Mexique); VN (Projet) - Vietnam (Projet); WHMIS - Système d'information sur les matières dangereuses en milieu de travail (Canada).

Autres informations

AVERTISSEMENT :

Le fournisseur ne donne aucune garantie, y compris les garanties de marchandabilité ou d'aptitude à un but particulier. Tout produit acheté est vendu en supposant que l'acheteur détermine la qualité et la pertinence du produit. Le fournisseur décline expressément toute responsabilité pour dommages accessoires, conséquents ou autres résultant de l'utilisation ou de l'utilisation abusive de ce produit. Aucune information fournie ne peut être considérée comme une recommandation d'utilisation d'un produit en conflit avec les droits de brevet existants.